

LES INTERVENTIONS DE L'ÉTAT EN FAVEUR DES SALARIÉS LICENCIÉS ÂGÉS DE PLUS DE CINQUANTE-CINQ ANS

Type de saisine : AUTOSAISINE

Type de texte : ETUDE

Traité par : Travail

Adopté le : 27/05/1997

Mandature : 1994-1999

Rapporteur :

DJUKIC Olivera

La version numérique de ce document n'existe pas.

[Contactez le CESE pour obtenir le document.](#)

PRÉSENTATION

Les mesures de préretraite massivement développées à partir de 1983 répondent, du point de vue de la politique de l'emploi, à une logique essentiellement défensive. L'Allocation Spéciale du Fond National de l'Emploi est ainsi une modalité de licenciement des salariés âgés. Les travaux du CREDOC et l'étude elle-même font ressortir l'ambiguïté du consensus interne aux entreprises sur ces dispositifs de préretraite et invitent à nuancer l'idée selon laquelle cette mesure porterait toute la responsabilité de l'éviction de l'entreprise des salariés âgés de cinquante-cinq à soixante ans.

N° Brochure :

4347

Nor :

CESX9700111V

Référence :

1997-11